

Département de la Somme
Arrondissement d'Abbeville
Commune de SAINT-RIQUIER

ARRÊTÉ :

ARRETE COURSE CYCLISTE "LE PRIX DE LA FETE"

2025_088_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,
Vu l'Article 88 de la loi du 5 avril 1884,

Vu la demande du 11 juillet présentée par M. Alain LE BESQ, Président de l'Association Cycliste Centuloise,

ARRETE

La rue Saint-Jean, la Route de Doullens, la rue de Gorenflos, la rue de la Ferté et la rue Notre Dame seront interdites au stationnement le **SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 entre 15h et 19h00.**

La vitesse sera limitée à 30km/h rue Saint-Jean et Route de Doullens.

La rue de Gorenflos et la rue de la Ferté seront interdites à la circulation dans le sens contraire à celui de la course le **SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 entre 15h et 19h00.**

La rue Notre Dame (entre la place et son intersection avec la rue de la Gare) sera interdite à la circulation le **SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 entre 15h et 19h00** à l'occasion d'une course cycliste organisée par l'Association Cycliste Centuloise.

La rue de la gare sera interdite à la circulation dans le sens vers Gorenflos le **SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 entre 15h et 19h00.**

Le sens interdit de la rue des écoles des garçons sera supprimé pour permettre aux véhicules de sortir du parking par cette rue "des écoles des garçons" et non plus par la rue du sac le **SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 entre 15h et 19h00.**

Fait à Saint-Riquier, le 15 juillet 2025

Le Maire,

Yves MONIN

